



FETE DE LA MUSIQUE JEUDI 21 JUIN 2012

Fiche de pré-inscription

A retourner AVANT LE 14 MAI 2012 à l'adresse suivante :

Mairie de Chartres - Place des Halles
28000 CHARTRES

Attention : La ville ne fournit pas de sonorisation.

Nom / Prénom du contact : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

☎ : _____ E-mail : _____

Site Internet : _____

Nom de scène (1 fiche par groupe) : _____

Nombre de participants (musiciens, chanteurs...) : _____

- **Style de musique** : (blues, chorale, classique, folk, gospel, hip-hop, jazz, karaoké, percussions, rap, reggae, rock, techno, autre à préciser) _____

⇒ Vous pouvez joindre une maquette.

- **Horaires souhaités** :
- montage de _____ à _____
 - concert de _____ à _____ (horaire limite des concerts 00h30)
 - démontage de _____ à _____

- **Besoin d'un branchement électrique** : OUI / NON

Si oui détaillez vos besoins : _____

- **Lieux envisagés par ordre de préférence (cf. liste des lieux ci-jointe)** :

1- _____

2- _____

3- _____



✎ Ecrire lisiblement et en LETTRES CAPITALES.

Cette fiche est à la base de la gestion des emplacements et du programme édité à l'occasion de la Fête de la Musique.

Pour tout renseignement :

Veillez vous adresser à Sylvère LELOUP, Direction de l'Événementiel et des Animations,

02 37 18 47 60 / E-mail : sylvere.leloup@ville-chartres.fr

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à organiser la fête de la musique. Les destinataires des données sont : la Direction de l'Événementiel et des Animations – Ville de Chartres.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction de l'Événementiel et des Animations – Ville de Chartres. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

EMPLACEMENTS MIS A VOTRE DISPOSITION

Avec électricité :



♫ Place des Epars, <i>1 borne côté médiathèque / scène 6 x 6</i>	♫ Place Saint Pierre, <i>tour de projection CEL</i>
♫ Place Billard, <i>4 PC 16 A + 1PC Tétra 32A (borne escamotable)</i>	♫ Square Saint Pierre, <i>tour de projection CEL</i>
♫ Boulevard Chasles, <i>4 bornes</i>	♫ Place Saint André, <i>jusqu'à 32A tri / scène 4,5 x 6</i>
♫ Place du Cygne, <i>2 PC 5A à chaque borne (2 bornes escamotables)</i>	♫ Bord de l'Eure
♫ Place Marceau, <i>jusqu'à 32A / scène 4,5 x 4,5</i>	♫ Tertre de la poissonnerie, <i>jusqu'à 32A tri</i>
♫ Place des Halles, « scène Ville » <i>Hôtel de Ville / Scène couverte 8 x 5</i>	Sans électricité :
♫ Butte des Charbonniers, <i>monument 14/18 4PC 16A</i>	♫ Carrefour de la Tonnellerie/Bois Merrain
♫ Butte des Charbonniers, <i>kiosque à musique 2 PC 16A</i>	♫ Rue Noël Ballay
♫ Esplanade de la Résistance, <i>coffret près monument Jean Moulin</i>	♫ Rue Mathurin Régnier
♫ Jardins de l'Evêché, <i>tour projection CEL</i>	♫ Place Evora
♫ Place De l'étape au vin, <i>4 PC 16A</i>	♫ Rue Sainte Mème
♫ Place Châtelet	♫ Rue Percheronne
♫ Place Saint Aignan, <i>2 PC</i>	♫ Place de la porte St Michel
♫ Portail Nord Cathédrale, <i>jusqu'à 32A</i>	
♫ Parvis Royal Cathédrale, <i>jusqu'à 32A (angle rue étroit dégré et cloître Notre Dame)</i>	

Important :

Un courrier vous sera envoyé ultérieurement pour :

- vous confirmer ou non votre participation et vous préciser votre emplacement,
- vous communiquer les coordonnées du contact de l'organisation,
- vous préciser l'accès sur site (consignes de sécurité, les horaires, etc.).

Le programme des passages sur « scène » est mis en place par les organisateurs, en fonction du nombre d'inscriptions. Les participants s'engagent dès leur inscription à respecter ce futur planning.

La Ville de Chartres se réserve le droit d'annuler toute participation pour le non respect du cahier des charges.

Date et signature du demandeur,

Fait le ____ / ____ / 2012 à _____

Nom et signature,

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à organiser la fête de la musique. Les destinataires des données sont : la Direction de l'Événementiel et des Animations – Ville de Chartres.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction de l'Événementiel et des Animations – Ville de Chartres. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.